JEUDI 16 OCTOBRE. (N° 125) 15e ANNÉE — 1856.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD, GODFROY, et Mlle NIVERLET, libraires;

A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid. FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence des Feuilles Politiques, *Correspondance générale* (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'été).

Départs de Saumur pour Nantes.

6 heures	35 minut.	soir,		Omnibus.
4 —	35 —	—		Express.
2 —	58 —	matin,		Express-Poste.
10 —	23 —	—		Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

8 heures	2 minut.	matin,	Omnibus.

Départ de Saumur pour Paris.

9 heures	48 minut.	matin,	Express.
11 —	51 —	—	Omnibus.
6 —	6 —	soir,	Omnibus.
9 —	36 —	—	Direct-Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

7 heures	27 minut.	matin,	Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an,	*Saumur*, 18 f.	»	*Poste*, 24 f.	»
Six mois,	—	10 »	—	13 »
Trois mois,	—	5 25	—	7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements *demandés, acceptés*, ou *continués*, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Madrid, lundi 13 octobre. — « Le nouveau ministère est ainsi composé : le maréchal Narvaez, président du conseil; M. Pidal, ministre des affaires étrangères; M. Nocédal, ministre de l'intérieur; M. Soyas, ministre de la justice; M. Moyano, ministre des travaux publics (fomento); le général Lersundi, ministre de la marine; le général Urbistondo, ministre de la guerre; et M. Bazzanallana, ministre des finances.

» Il est créé un ministère d'outre-mer. Sont admises les démissions des directeurs généraux de l'artillerie, de la cavalerie, de la garde civile et celle du capitaine général de Madrid.

» Le général Pezuela est nommé directeur de la cavalerie, le duc de Alamuda, directeur de la garde civile, et M. Zaragoza, gouverneur de Madrid.

» La tranquillité est générale. »

Berlin, lundi 13 octobre. — « M. de Brunow est nommé ministre plénipotentiaires aux conférences de Paris.

Marseille, 14 octobre. — « Il est arrivé 15,000 hectolitres de blés; les prix fléchissent.

» Aujourd'hui 14, aucun mouvement n'est signalé dans l'escadre à Toulon. »

» Les nouvelles d'Athènes sont du 8. La session parlementaire touche à son terme; le moment des élections approche; le ministère n'interviendra nullement dans le choix des candidats. Le roi Othon est attendu dans les premiers jours de novembre.

« Des nouvelles d'Alger, à la date du 10, annoncent que la tribu des Suechtoulas a fait sa soumission. »

Marseille, 14 octobre. — « *Le Nil* apporte des nouvelles de Constantinople du 6 octobre. La Porte a invité les ambassadeurs à une réunion préparatoire pour la convocation des divans qui doivent exposer leurs vœux au sujet de la réorganisation des Principautés. » — Havas.

EXTÉRIEUR.

ITALIE. — La presse étrangère nous signale des désordres sur plusieurs points de l'Italie.

On lit dans le *Journal de Rome*, du 9 :

« Nous apprenons, par des lettres particulières, que le 1er octobre de graves désordres ont eu lieu sur le territoire de la république de Saint-Marin, désordres qui auraient été provoqués par le petit nombre de réfugiés des États pontificaux. Une dispute sérieuse se serait élevée entre eux et quelques habitants, ils en seraient venus aux mains, et quatre réfugiés auraient été blessés, dont deux d'une manière assez grave. L'un de ces derniers était regardé comme n'ayant plus que quelques heures à vivre. On annonce que la régence et d'autres citoyens de la république de Saint-Marin se sont réunis pour délibérer afin de prendre les moyens les plus convenables pour remédier à ces embarras sérieux. »

On écrit d'un autre côté, de Florence, 27 septembre, à la *Gazette d'Augsbourg* :

« On a découvert ici une grande conjuration politique qui avait des ramifications dans tout le grand-duché. On a fait beaucoup d'arrestations. On a même arrêté le 27 toute une famille, savoir : le père, la la mère et la fille. La plupart des personnes arrêtées appartiennent aux professions juridiques; parmi eux sont les avocats Rossi, Lapini et Tiani. Ce dernier est connu par un commentaire estimé sur le Code. On a arrêté deux personnes qui habitaient chez M. Nanin. »

AFRIQUE FRANÇAISE.

Nous avons parlé, d'après le *Moniteur algérien*, des derniers combats livrés par nos troupes en Kabylie.

Le Ministre de la guerre a reçu du Maréchal gouverneur général de l'Algérie le rapport qui suit :

« Au bivouac de Bou-Assem, le 5 octobre 1856.

» Monsieur le Maréchal,

» Le châtiment rigoureux infligé aux Beni-Bou-Abbou, dans la journée du 30 septembre, n'avait pas produit immédiatement le résultat que j'étais en droit d'en attendre. J'étais informé que ces montagnards, sous la pression des contingents de Beni-Raten, Beni-Jheuni, Beni-Iseghen, etc., accourus dans leur pays, se croyaient inattaquables dans le village fortifié des Beni-Djéma, situé au sommet d'un mamelon abrupte et élevé qui se rattache directement aux escarpements rocheux de la crête du Djurjura.

» Si Hadj-Amar en personne était venu réchauffer le fanatisme de cette tribu de marabouts, en lui jurant qu'elle serait invincible dans cette haute montagne, jusque-là vierge de toute invasion.

» Je savais enfin que la puissante confédération des Sedka, qui habite les hauts contre-forts du Djurjura à l'est et au sud-est, s'était empressée de fournir des contingents qui avaient porté de 16 à 1,800 le nombre des fusils retranchés sur ces hautes positions d'un accès presque inaccessible.

» Il importait de faire tomber rapidement ce prestige, et de prouver qu'aucune de leurs retraites, aucun de leurs repaires, si hauts et si escarpés qu'ils fussent ne pouvaient les mettre à l'abri de nos armes.

» Je résolus donc d'aller planter nos aigles sur la crête voisine du Djurjura, où se trouve huché le puissant village des Beni-Djéma, fraction des Beni-Bou-Abbou.

» Le général Jusuf, qui avait reçu la soumission des Beni-Mendès, vint établir son bivac sur l'Oued-Boughredan, le 3 octobre, à côté de l'emplacement occupé par la division Renault.

» Le 5, à cinq heures et demie du matin, le général Renault, chargé d'attaquer les Beni-Bou-Abbou, qu'il avait combattus le 30 septembre, mit sa colonne en mouvement; les généraux Deligny et de Liniers commandaient les deux brigades.

» Les Kabyles n'avaient laissé que quelques rares tirailleurs sur les premières crêtes défendues dans la journée du 30, mais s'étaient fortement retranchés le long d'une arête rocheuse, au moyen de murs de pierres sèches ou de pièces de bois convenablement disposées, de manière à couvrir de feux un plateau de 30 ou 40 mètres qui formait le seul ac-

---

FEUILLETON

LES ZOUAVES.

(Suite.)

Le soir, ils avaient réussi à rouler un énorme rocher à l'entrée de la grotte, leurs fusils et leurs pistolets étaient chargés, et, l'œil au guet, ils attendaient leurs ennemis de pied ferme.

La nuit se passa sans aucun incident nouveau : Henry renaissait déjà à l'espoir, quand, vers le matin, ils entendirent comme le bruit d'un petit groupe d'hommes qui montaient vers la grotte.

— Attention! dit Simonnet à voix rapide, et ne jetons pas notre poudre aux moineaux.

Ils avaient placé leurs fusils dans les jours de l'entrée, et, accroupis derrière le quartier de rocher qu'ils y avaient roulé, ils pouvaient tout voir sans être vus.

Dix minutes après, la petite bande débouchait à cent pas environ, et s'avançait par trois de front vers la grotte.

— C'est le moment! dit Simonnet... feu!...

Trois coups partirent, et trois hommes tombèrent.

— Touchés!..... s'écria le sergent; et maintenant, à nos pistolets, et hâtons-nous ensuite de recharger nos armes.

Cependant les hommes de Mohammed avaient un moment hésité en voyant tomber trois des leurs; mais la colère du cheikh passa bientôt dans leurs cœurs, et ils s'élancèrent avec fureur contre la grotte. — Toutefois, avant qu'ils l'eussent atteinte, une seconde décharge éclata, et trois nouvelles victimes tombèrent mortellement blessées.

Un cri de rage s'échappa à cette vue de la poitrine de chaque assaillant, et tous se ruèrent avec mille imprécations et mille menaces de mort contre le rocher qui fermait la grotte. Seulement le rocher avait été solidement étayé, et les efforts réunis des Kabyles ne parvinrent même pas à l'ébranler.

De guerre lasse, ils déchargèrent à tout hasard leurs armes dans la grotte, et se retirèrent à quelque distance, en dehors de la portée de leurs ennemis.

— Ah! ah! fit Simonnet en riant, il paraît que la mort porte conseil.

— Ça leur a coupé le sifflet, dit Polyte, mais ils vont revenir. — Peut-être, fit Meryem.

— Pensez-vous donc qu'ils nous abandonnent?

— Non pas; ils resteront plutôt huit jours, s'il le faut, à leur poste d'observation.

— Diable!... ça sera gênant... mais, après tout, nous aurions mauvaise grâce à nous en fâcher... car enfin ils sont dans leur droit.

Comme ils en étaient là, quelques coups de pioche retentirent dans la direction qu'avaient prise les hommes de Mohammed.

— Qu'est-ce que cela? dit le sergent en prêtant l'oreille.

— Ce bruit, répondit Meryem, dont le front s'était rembruni, n'annonce, je le crois, rien de bon.

— Est-ce qu'ils voudraient creuser une autre ouverture? — Je ne pense pas...

— Que veulent-ils donc?

— Ils veulent nous faire sauter!... dit Meryem.

XXI. — LE SEIGNEUR A LA GROSSE TÊTE.

La réponse de Meryem communiqua une certaine inquiétude à ses auditeurs.

— Diable! s'écria Simonnet, ce n'est pas si bête pour des Kabyles... Mais j'espère bien que nous ne nous laisserons pas griller ainsi, comme le compagnon de saint Antoine.

— Mieux vaut mourir en combattant... objecta Polyte.

— Pardieu!... fit le sergent.

Et tous les deux se dirigèrent vers l'ouverture, pendant que Henry cherchait à rassurer Blanche, que ce nouvel incident avait fort effrayée. — Mais, comme ils allaient atteindre l'entrée de la grotte, Meryem les arrêta.

— Qu'allez-vous faire? leur demanda-t-elle vivement.

— Eh! vous le voyez bien, répondit Simonnet, nous allons prendre l'air.

— Mais, s'ils vous aperçoivent, vous n'aurez pas le

cès praticable pour aborder le village des Beni-Djema.

» Trois bataillons furent lancés par les directions différentes pour gravir cette position escarpée, d'où l'ennemi faisait pleuvoir une grêle de balles. Nos soldats, protégés par les aspérités rocheuses du sol, par la raideur de la pente et les arbres qui la garnissaient, enlevèrent rapidement et sans grandes pertes tous les obstacles. L'ennemi tint jusqu'au dernier moment, sachant sa retraite assurée dans les bois touffus et semés de rochers qui garnissent le pied des escarpements du Djurjura. A huit heures et demie, nos tirailleurs et nos zouaves étaient complètement maîtres de la position de droite.

» En même temps, deux bataillons, lancés sur le prolongement à gauche de l'arête des Beni-Djema, y arrivaient au pas de course, et surprenaient les derniers défenseurs, qui furent tués à la baïonnette.

» Maître ainsi des villages que je voulais atteindre, je donnai aux troupes un repos de deux heures.

» A onze heures, je fis commencer la retraite dont je voulus suivre moi-même les mouvements dans ce pays difficile ; elle s'exécuta sur tous les points avec un ordre parfait, et l'ennemi, dont les pertes paraissent avoir été considérables, au dire de nos Arabes, ne nous inquiéta pas.

» Malgré la difficulté des positions à enlever et la vigoureuse résistance de l'ennemi, cette journée, qui sera, je l'espère, fertile en résultats, ne nous a coûté que 5 hommes tués et 39 blessés.

» Le général Renault, qui a conduit cette opération avec sa vigueur ordinaire, se loue particulièrement du concours de MM. les généraux de brigade Deligny et de Liniers, et signale le courage et l'entrain déployés par les troupes.

» Je compte quitter demain mon camp de Bou-Assem pour poursuivre mes opérations sur la rive gauche de l'Oued-Aïssi. Le temps est toujours beau, et la santé des troupes excellente.

» Veuillez agréer, etc.

» Le Maréchal gouverneur général, RANDON. »

» *P. S.* Je reçois à l'instant une lettre de M. le colonel commandant la subdivision d'Aumale, qui me rend compte d'un coup de main hardi et très-heureux par ses résultats, qu'il vient d'exécuter sur les Cheurfas.

» Ainsi que je vous l'ai fait connaître, des germes d'insurrection s'étaient manifestés dans quelques tribus de la vallée de l'Oued-Sahel ; le colonel Dargent, ayant appris que le village des Cheurfas servait de point de réunion aux partisans de l'insurrection, et que des contingents appartenant aux Zouaouas, aux Beni-Mansour, etc., s'y donnaient rendez-vous pour propager la révolte, résolut de l'attaquer et de le détruire.

» Dans ce but, et après avoir remarqué que les contingents ne s'y réunissaient que le jour, le colonel Dargent, par une marche de nuit habilement dirigée, arriva à la pointe du jour au pied du village, qu'il attaqua immédiatement avec sa petite colonne, composée d'un bataillon de tirailleurs, commandant Wolf, 2 pièces d'artillerie, 2 escadrons du 7e de hussards, 1 détachement de spahis et 1 goum.

» Les Kabyles, surpris, s'enfoirent en désordre, laissant sur le terrain une vingtaine de morts et dix prisonniers.

» Cet heureux coup de main aura pour effet d'arrêter le mouvement insurrectionnel et contribuera puissamment à rétablir la tranquillité dans la subdivision d'Aumale.

» Ainsi, au sud comme au nord du Djurjura, nos affaires sont en bonne voie, et j'espère que bientôt toutes les tribus insurgées seront rentrées dans l'ordre. »

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

CONSEIL GÉNÉRAL DE MAINE-ET-LOIRE.

Session de 1856. (*Suite.*)

Un autre rapporteur de la même commission expose au Conseil que, conformément à la loi du 10 mai 1838, M. le Préfet présente au Conseil général les comptes des dépenses départementales de l'exercice de 1855, arrêté au 1er juillet dernier ; qu'après examen fait des diverses sections de ce compte, la commission des finances a remarqué que, dans la première section, les dépenses effectuées ont dépassé les recettes de 38,779 fr. 05 c., excédant des dépenses qui proviennent notamment du service des prisons départementales pour. . . . . 16,335 f. 43 c.
Du service des enfants trouvés pour. 1,763 04
Du service des aliénés pour. . . 17,626 21
De frais d'impressions extraordinaires 2,828 70

Il doit être pourvu à ces excédants de dépenses sur le budget de 1857 ; aussi les trouve-t-on inscrits au sous-chapitre 13, § 1er.

Les causes d'où proviennent ces excédants de dépenses seront expliquées lorsque le vote des ressources nécessaires pour les couvrir sera demandé au Conseil.

S'il y a des excédants de dépense, d'un autre côté toutes les sections du compte départemental de 1855 ont présenté, après règlement, des fonds libres qui, suivant les règles de la comptabilité départementale, forment autant de ressources pour le budget de 1857.

C'est ainsi qu'on voit figurer en recette sur les fonds libres de 1855 :

A la 1re section du budget. . . .	706 f.	70 c.
A la 2e section	5,175	85
A la 3e section	5,347	57
A la 4e section	2,147	»
A la 5e section	3,310	13
Total	16,687	25

La commission des finances ayant reconnu la régularité du compte départemental de 1855, présenté par M. le Préfet, propose de l'approuver et de transmettre son approbation, ainsi que le prescrit la loi, à M. le ministre de l'intérieur.

Le Conseil approuve les comptes présentés, conformément à l'avis de sa première commission.

M. le Préfet propose au Conseil de porter au budget de 1857 les sommes nécessaires pour solder les dettes départementales ordinaires appartenant aux exercices antérieurs, comprises au sous-chapitre 14 du projet de budget, sous les articles 1, 2, 3, 4, et 5 du § 1er et sous les articles, 1, 2, 3, 4, 5, et 6 du 2e §, s'élevant ensemble à 40,753 fr. 58 c.

La commission des finances est d'avis d'accorder l'ensemble du sous-chapitre.

Le Conseil vote la somme de 40,753 fr. 58 cent. portée aux articles précipités.

Le même rapporteur propose ensuite, au nom de la commission des finances, de voter les dettes départementales comprises au sous-chapitre 22 sous les articles 1, 2, 3 et 4, et formant ensemble une somme de 530 fr. 01 c. pour solde de sommes dues sur les exercices antérieurs.

Le Conseil, conformément à l'avis de sa commission des finances, vote la somme de 530 fr. 01 c.

La caisse des retraites en faveur des employés de la préfecture, des sous-préfectures, des archives et du service des chemins vicinaux, présente une situation satisfaisante. Ses revenus en rentes 4 1/2 sur l'Etat, en retenues fixes ordinaires de 4 % sur les traitements et en retenues éventuelles, s'élèvent à 9,977 fr. 60 c. Les pensions liquidées et actuellement servies ne s'élèvent qu'à 1,896 fr. Les ressources disponibles s'élèvent donc à 7,081 fr. 60 c.

M. le Préfet prie le Conseil de vouloir bien appuyer favorablement différentes demandes de pensions, savoir :

Celle de 128 fr. en faveur de la dame Toulon, veuve de l'ancien secrétaire de la sous-préfecture de Baugé ; de 43 fr. en faveur de Mme Barras, veuve d'un ancien employé de la préfecture ; celle de 70 fr. en faveur des enfants orphelins de de M. Parement, ancien employé de la Préfecture ; enfin, celle de 565 fr. en faveur de M. Laforêt, ex-secrétaire de la sous-préfecture de Beaupreau, qui a dû résigner ses fonctions par suite d'une affection très-grave au cerveau.

Le Conseil remercie M. le Préfet de sa communication sur la situation de la caisse des retraites, et appuie favorablement toutes les demandes de pensions ci-dessus formées.

Le Conseil adopte, en outre, toutes les modifications au règlement de la caisse des retraites indiquées au rapport de M. le Préfet et l'admission proposée des nouveaux employés.

M. le Préfet met sous les yeux du Conseil le rapport fait par M. Port sur les archives départementales, contenant les détails sur le travail accompli en 1855 et 1856 et sur les résultats obtenus.

Le classement de toutes les parties des archives est à peu près achevé.

M. Port s'est occupé du classement des archives des hospices de Saumur, et d'importantes tables de classement ont été rédigées par lui.

Le Conseil remercie M. le Préfet de cette communication, en exprimant sa satisfaction sur les soins apportés par M. Port aux archives départementales.

Une somme de 3,998 fr. a été portée au sous-chapitre 12 du budget pour les dépenses du service des archives du département, savoir :

Traitement de M. Port, archiviste. .	2,600 fr.
Traitement de l'employé auxiliaire. .	1,100
Frais de bureau et de chauffage. . . .	298

Le traitement de M. Port a été augmenté de 200 fr. ; celui de l'employé auxiliaire de 100 fr. ;

---

temps de revenir pour leur fermer notre retraite, et vous serez perdus.

— Cette observation est assez juste.

— Ecoutez, d'ailleurs.

— Quoi donc ? — Le bruit a cessé.

— Est-ce déjà fait ?...

Meryem remua la tête.

— Non, dit-elle ; mais ils abandonnent leur ouvrage ; il est probable qu'ils manquent d'outils nécessaires, et qu'ils ont envoyé quelques-uns des leurs à la zaouïa ou dans quelque village voisin... Le plus prudent est d'attendre ; car, selon toute probabilité, ils ne reviendront pas avant la fin de la journée.

— Soit !... conclut Simonnet ; et, en attendant, nous allons faire un petit *frichti*.

Ainsi que l'avait pensé Meryem, Mohammed et les Tolbas s'étaient aperçus qu'il leur manquait une partie des objets nécessaires pour mener leur entreprise à bonne fin, et ils avaient dépêché cinq des leurs vers un village ami. C'était donc, pour les fugitifs, quelques bonnes heures de répit.

Bien que la position fût critique, Simonnet et Polyte n'avaient rien perdu de leur gaieté communicative, et la joie de s'être retrouvés leur inspirait à tous deux l'énergique volonté de ne plus se quitter. — Une chose singulière pourtant, c'est que, jusqu'alors, Polyte n'avait presque pas soufflé mot de Catherine, et, quand le sergent lui en avait demandé des nouvelles, il s'était contenté de secouer la tête avec ironie.

— Catherine ! avait-il dit, il ne faut pas être embarrassé d'elle, sergent... Il s'est passé bien des choses depuis votre départ... Je vous expliquerai tout cela au premier moment.

Simonnet fit la grimace. — Il devinait une partie du mystère, mais il ne voulait pas en demander à Polyte plus qu'il n'en voulait dire... et cette réponse parut le satisfaire. D'ailleurs, l'heure eût été mal choisie pour de pareilles confidences, et mieux valait remettre à des temps meilleurs. — C'est ce que fit le sergent.

Quant à Henry et à Blanche, ils s'étaient assis l'un à côté de l'autre, et, tout en attendant silencieusement ce que le sort leur réservait, ils trouvaient encore dans leur cœur la force d'espérer.

Vers le soir, et comme le jour baissait à l'horizon, les coups de pioche retentirent de nouveau, et vinrent rappeler nos fugitifs à la terrible réalité de leur situation.

— Ah ! ah ! dit le sergent, ils paraît que les Kabyles sont entêtés... Ils ont peu d'idées, mais, quand ils en tiennent une, ils ne l'abandonnent pas facilement.

Polyte avait pris son fusil, armé son pistolet, et il se dirigeait résolument vers l'entrée.

— Que veux-tu faire ? lui dit le sergent.

— Je veux m'en aller, répondit le jeune zouave.

— Mais c'est insensé !

— Bah ! nous aurons peut-être la chance d'en descendre quelques-uns et de nous échapper.

— Qu'en pense Meryem ?

La bohémienne était devenue tout-à-coup pensive ; son front s'était penché, et elle venait d'échanger un regard rapide avec Bel-Kadi, assis dans un coin.

— Chut ! dit-elle en posant mystérieusement son doigt sur ses lèvres.

— Qu'y a-t-il ? fit Polyte.

— Nous sommes sauvés !...

— Il y a donc du nouveau ?

— Il vient... c'est lui... je l'entends.

— Mais qui cela ? — Le *malfaiteur !*

— Expliquez-vous.

— C'est lui, vous dis-je, sergent Simonnet ! et ni Mohammed ni les Tolbas n'oseront attendre de pied ferme le *seigneur à la grosse tête*... Eh ! tenez... regardez plutôt...

Les trois zouaves se précipitèrent vers l'entrée de la grotte, et virent, en effet, qu'une grande agitation se manifestait parmi les assaillants.

Eux aussi parlaient du *seigneur à la grosse tête*.

Et, comme Polyte allait demander de plus amples détails à la bohémienne, un rugissement s'éleva à une grande distance, et les échos des gorges voisines en prolongèrent au loin le bruit sonore et redoutable.

C'était un lion.

M. le Préfet demande instamment au Conseil de vouloir bien accorder cette augmentation.

Le Conseil, conformément à l'avis de la première commission, vote la somme de 3,998 fr. proposée par M. le Préfet.

Une autre somme de 100 fr. est également votée sur la proposition de M. le Préfet, à titre d'indemnité pour l'inspection confiée à M. l'archiviste, des différents dépôts du département.

Dans la sixième séance, M. le Préfet fait connaître au Conseil général les instructions formelles qu'il a renouvelées pour qu'en aucun cas il ne soit fait une dépense quand il n'y a pas de crédit au budget ou par excédant à ces dépenses.

M le Président, au nom du Conseil général, remercie M. le Préfet de cette communication.

Le Conseil apprécie la fermeté et la convenance de ces vues et le prie d'en assurer la ponctuelle et sévère exécution.

Le Conseil détermine le montant de la contribution personnelle, qui, aux termes de la loi, est due par tout habitant jouissant de ses droits et non réputé indigent.

Cette contribution se compose de la valeur de trois journées de travail dont le prix varie, à raison de l'importance de chaque commune, sans pouvoir néanmoins excéder 1 fr. 50 c. ni descendre au-dessous 50 c.

Le Conseil déclare que le prix de la journée de travail en 1857, demeura fixée comme ci-après :

Pour la commune d'Angers, à 0 fr. 80 c. et la cote personnelle à 2 fr. 40 c.

Pour la commune de Saumur, à 0 fr. 70 c. et la cote personnelle à 2 fr. 10 c.

Pour les autres communes du département à 50 c. et la cote personnelle à 1 fr. 50 c.

Le Conseil fait ensuite le répartiement entre tous les arrondissements du contingent en principal des contributions directes, mis par la loi des finances à la charge du département.

D'après cette loi, le contingent des contributions directes pour le département de Maine-et-Loire a été fixé pour 1857, à 3,391,436 francs, chiffre supérieur de 16,210 fr. à celui de 1856, savoir :

Sur la contribution foncière.	6,405	fr.
Id. pers. et mobilière. .	5,227	
Id. portes et fenêtres. .	4,570	

Ces différences entre les deux contingents ne sont pas des surcharges, elles proviennent uniquement des taxes afférentes aux propriété nouvellement bâties. (*La suite au prochain numéro.*)

Lundi, par la plus belle soirée d'octobre que l'on puisse imaginer, la population de Paris, à ses fenêtres, sur ses balcons, ou agglomérée sur les ponts, les quais et les places, a pu assister *gratis* au spectacle de l'éclipse de lune, depuis longtemps annoncée. La température était douce, l'atmosphère sans le moindre nuage, et, à 9 heures 30 minutes, commencement du phénomène, l'astre des nuits s'offrait aux regards dans un éclat inaccoutumé. Tous les yeux étaient en l'air; des multitudes de lorgnettes, de longues vues, étaient dirigées vers le firmament d'une sérénité merveilleuse. Rarement une éclipse a été observée avec plus d'intérêt et de facilité. A l'heure indiquée, on a pu voir le disque argenté attaqué par une ombre noire qui n'a pas tardé à faire des progrès. A 10 heures, la moitié de la lune était éclipsée; à 11 heures, l'ombre, devenue d'un brun rouge, la couvrait entièrement; à 11 heures 1/2, d'une apparence plus foncée, elle commençait à disparaître; à minuit, tout était terminé.

Pendant la durée du phénomène, on a pu signaler, même à l'œil nu, les transformations que subissaient les ombres qu'on remarque sur notre satellite. Au moment de l'immersion complète de la lune, une multitude d'étoiles, qu'on ne voyait pas auparavant, brillaient du plus vif éclat. Grâce à leur lumière, la partie de notre globe qui pouvait voir l'éclipse n'était pas dans une obscurité profonde. — Havas.

FAITS DIVERS.

L'Empereur Napoléon, écrit-on de Neubourg (Bavière), paraît conserver de ses amis et des guides de son enfance un bon et reconnaissant souvenir. Le 23 septembre, le doyen et curé de l'église de Saint-Pierre de cette ville, M. Antoine Foerg, célébrait l'anniversaire de sa cinquantième année de prêtrise. Lorsque le digne prêtre était professeur au collége de Sainte-Anne, a Augsbourg, le prince Louis-Napoléon y faisait ses classes. Or, l'empereur Napoléon s'est souvenu de son ancien professeur, et lui a fait offrir une magnifique théière en vermeil. Le vieillard a été vivement touché de cette marque de bienveillante attention.

(*Constitutionnel.*)

— Notre correspondance particulière du Brésil fait mention d'une intéressante solennité qui vient d'avoir lieu à Rio de Janeiro.

Le 4 août, S. M. l'empereur don Pedro est allée visiter la frégate française *la Poursuivante*, mouillée sur la rade et qui porte le pavillon de M. le contre-amiral Laroque de Chanfray, commandant de la station.

L'Empereur était accompagné de M. le vicomte de Parana, ministre des finances; de M. de Feruz, ministre de l'intérieur; de M. de Aaranjo, ministre de la justice; de M. Da Silva de Paranhos, ministres affaires étrangères; de M. le marquis de Caxis, ministre de la guerre; de M. Wanderley, ministre de la marine, et de toutes les personnes de sa cour.

L'Empereur a traversé la rade dans un superbe canot vert et or, et au bruit des salves d'artillerie des bâtiments de guerre de toutes les nations.

Sa Majesté en arrivant à bord de la frégate française, qui était magnifiquement pavoisée, a été reçue par l'amiral, entouré des officiers de son état-major, et aux cris de: *Vive l'Empereur!* poussés par l'équipage tout entier.

L'Empereur a visité avec le plus grand soin la frégate, a assisté à tous les exercices de manœuvres et d'artillerie; puis il s'est placé sur la dunette, et l'équipage tout entier a défilé devant lui aux sons de la musique militaire.

Lorsque Sa Majesté a quitté la frégate, elle a été saluée par l'artillerie du bord, et au milieu des cris des hommes de l'équipage montés sur les vergues. Pendant cette visite, l'empereur don Pedro a manifesté la plus vive admiration pour notre brave marine. (*Moniteur de la Flotte.*)

— On vient de construire à Newport, aux Etats-Unis d'Amérique, un navire à hélice dont le propulseur est mu par l'électricité. Ce bâtiment est de 120 tonneaux et il file jusqu'à cinq et six nœuds à l'heure. Ses premiers essais ont complètement réussi. Il doit prochainement prendre la mer pour de rendre de Newport à New-York. Ce n'est pas la première fois qu'on emploie avec succès l'électricité dynamique, dit le *Moniteur de la Flotte*, mais mais c'est la première fois qu'on l'applique à la navigation.

— Le souterrain de Saint-Irénée, sur le chemin de fer de Lyon, est un des ouvrages les plus considérables auxquels ait encore donné lieu l'établissement des chemins de fer en France; il n'a pas moins de 2,175 mètres de longueur, et, pour le percer, il a fallu creuser 6 puits d'extraction de 60 à 90 mètres de profondeur. Il a 8 mètres de largeur au niveau du rail, et 5 mètres 70 centimètres de hauteur sous la clé de voûte. — Havas.

Préfecture du département de Maine-et-Loire.

MAISON CENTRALE DE FONTEVRAULT.

ADJUDICATION.

Le samedi 8 novembre prochain, heure de midi, il sera procédé, par M. le Sous-Préfet de Saumur, dans l'une des salles de la Sous-Préfecture, à l'adjudication des fournitures ci-après, nécessaires au service alimentaire de la Maison centrale de Fontevrault.

1° 200 hectolitres de haricots blancs, et 100 hectolitres de haricots rouges;

2° 150 hectolitres de pois verts.

Le tout provenant de la récolte de 1856.

On pourra prendre connaissance du cahier des charges, du règlement du 21 juillet 1852 et des échantillons types, à la Préfecture (troisième division, bureau des prisons), au secrétariat de la Sous-Préfecture de Saumur, et à l'Economat de la Maison centrale de Fontevrault.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Constantinople, 8. — « On s'attend à une crise ministérielle. On désigne Reschid-Pacha pour le poste de grand-visir. » — Havas.

TAXE DU PAIN du 16 Octobre.

Première qualité.

Les cinq hectogrammes..... 23 c. 33 m.

Seconde qualité.

Les cinq hectogrammes..... 20 c. 83 m.

Troisième qualité.

Les cinq hectogrammes..... 18 c. 33 m.

BOURSE DU 14 OCTOBRE.

3 p. 0/0 baisse 40 cent. — Fermé à 66 10.
4 1/2 p. 0/0 baisse 75 cent. — Fermé à 90.

BOURSE DU 15 OCTOBRE.

3 p. 0/0 hausse 20 cent. — Fermé à 66 30
4 1/2 p. 0/0 hausse 25 cent. — Fermé à 90 25.

P. GODET, *propriétaire-gérant.*

Ni Simonnet, ni Polyte, ni Henry n'avaient encore entendu parler le lion des solitudes kabyles; de plus aguerris en eussent pâli. — Ils se sentirent troublés jusqu'au plus profond de leur cœur.

—Excusez! s'écria Polyte en poussant un éclat de rire qui sonna faux; plus que ça de conversation; mais qu'est-ce qu'il veut?

— Il vient nous sauver, dit Meryem.

— Quelle plaisanterie! — Voyez vous-même.

Polyte regarda. — Tous les Tolbas avaient fui à l'approche du roi du désert: il ne restait plus personne...

Cependant un autre incident vint presque aussitôt détourner leur attention et leur inspirer une satisfaction encore plus vive et surtout plus réelle.

Un autre bruit, vague d'abord, mais bientôt plus distinct, retentit tout-à-coup au milieu du silence de la nuit, et, passant à travers les défilés des montagnes, vint éveiller un écho affaibli jusque dans la grotte.

Etait-ce une illusion? était-ce un rêve? Les fugitifs écoutaient en retenant leur haleine, et leurs cœurs battaient à se rompre, et leurs mains, qui venaient de se rencontrer dans l'ombre, s'étaient silencieusement serrées.

Presque aussitôt tous les doutes disparurent, et le bruit devenant plus distinct en se rapprochant, leur apporta la conviction qu'ils ne s'étaient pas trompés, et qu'ils touchaient enfin à la délivrance.

— La marche! s'écria Polyte en sautant de joie, la marche des zouaves!

— En effet! dit Simonnet avec un reste de défiance.

— Nous sommes sauvés, ajouta Henry en courant vers Blanche, qui pleurait d'attendrissement.

Et, sans attendre davantage, ils poussèrent le rocher qui fermait l'entrée de la grotte, et coururent au dehors.

Meryem et Bel-Kadi étaient seuls restés... Dans l'ivresse de sa joie, Henry avait déjà oublié la bohémienne.

Bel-Kadi s'approcha de cette dernière.

— Meryem, lui dit-il à voix basse et rapide, vous avez entendu; ce sont les Français, ils approchent... Nous n'avons plus rien à fairs ici désormais... Partons!

Et, comme la jeune fille se taisait, le front baissé:

— Meryem, ajouta-t-il, ne voulez-vous donc pas tenir la promesse que vous m'avez faite?

— Quelle promesse? balbutia la bohémienne.

Bel-Kedi réprima un mouvement de rage et de dépit.

— Ah! j'aurais dû m'en douter! poursuivit-il avec amertume, vous vous êtes jouée de moi encore, et je ne recueillerai que la honte d'avoir trahi mes amis pour l'espoir d'un bonheur impossible. Meryem, ce que vous avez fait est une lâcheté. Tenez, vous ne savez donc pas, vous, ce que ces hommes, dont vous entendez la marche, viennent faire chez les Senadjas? Eh bien, dans quelques heures, ces hommes seront à la zaouïa; et demain, peut-être, ni de Mohammed, ni de Bel-Kadi, ni de la sainte demeure, il ne restera rien en ce monde... Meryem! voulez-vous donc vous rendre aux Français, et ne préférez-vous pas venir mourir au milieu des vôtres, à côté de votre frère et de votre fiancé?

Ces paroles de Bel-Kadi produisirent un grand effet sur Meryem; elle parut enfin prendre un parti violent, et, saisissant la main de son fiancé, elle l'entraîna hors de la grotte.

Mais, à peine eut-elle fait quelques pas, qu'elle rencontra Henry.

— Vous partez? dit ce dernier d'un air ému à la vue du trouble de la jeune fille.

— Je retourne à la zaouïa, répondit Meryem.

— Vous nous quittez?

— Il le faut. D'ailleurs, ma mission est accomplie; vous êtes sauvés, et j'emporte le bonheur de vous savoir à l'abri de tout danger.—Meryem, j'avais espéré mieux...

La bohémienne eut un triste et doux sourire.

— Et moi, répondit-elle, moi, je n'espérais pas tant... Adieu donc, monsieur Henry... Quel que soit l'avenir que le sort me destine, je n'oublierai jamais les quelques jours que nous avons passés ensemble. Adieu... pensez quelquefois à Meryem. Moi, je retourne vers mon frère, appuyée sur le bras de mon fiancé!

Et, en parlant ainsi, la jeune fille s'enfuit avec Bel-Kadi, sans oser regarder en arrière.

(*La suite au prochain numéro.*)

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE FRANÇOIS CLAUDE.

Les créanciers du sieur François Claude, limonadier à Saumur, sont invités, conformément aux dispositions de l'article 472 du Code de commerce, à se présenter en personne ou par fondés de pouvoir, dûment enregistré, dans le délai de 20 jours, à partir de ce jour, devant le syndic de ladite faillite, et à lui remettre leurs titres accompagnés d'un bordereau, sur timbre, indicatif des sommes qui leur sont dues, si mieux ils n'aiment en faire le dépôt au Greffe. — La vérification des créances aura lieu le jeudi 13 novembre prochain, à 8 heures précises du matin, en la chambre du Conseil du Tribunal de commerce.

Le Greffier du Tribunal,

(612) E. CORNILLEAU.

Etude de Me COURTOIS, notaire à Rrézé.

A VENDRE

A l'amiable.

1° Une maison bourgeoise, située au bourg de la commune de Saint-Cyr-en-Bourg, sur le chemin de grande communication n° 50 de Saumur à la Motte-de-Bourbon, cours, jardins, vastes caves, pressoirs, remise et écurie en dépendant.

2° Une autre maison, située au même lieu, propre à l'établissement d'un marchand.

3° Un clos de vigne, situé audit lieu de Saint-Cyr-en-Bourg, nommé le Clos-du-Moulin, contenant un hectare trente-deux ares, produisant le meilleur vin blanc de Saint-Cyr.

4° Trois morceaux de vigne, situés aux Mureaux, dite commune de Saint-Cyr-en-Bourg, contenant ensemble soixante-onze ares cinquante centiares.

5° Soixante dix-sept ares de vigne rouge, situés à la Casse, commune de Brézé.

6° Soixante-six ares de vigne, situés à la Bouchardière, même commune.

7° Et trente trois ares de terre, autrefois en vigne, situés à la Grotte-Bonneau, même commune.

Ces biens seront vendus en totalité ou par parties, au gré des amateurs.

S'adresser, pour traiter, à M. ALLOTTE, propriétaire à Saint-Cyr-en-Bourg,

Et audit Me COURTOIS, notaire.

A LOUER

Présentement,

UNE PETITE MAISON,

Sise à l'angle des rues du Paradis et du Marché-Noir, composée d'un atelier pouvant être converti en cour, caves, cuisine, chambres à coucher, grenier, etc.

S'adresser à M. GIRARD, rue du Paradis, à Saumur. (532)

Découverte incomparable par sa vertu.

EAU TONIQUE
PARACHUTE DES CHEVEUX

De **CHALMIN**, chimiste.

Cette composition est infaillible pour arrêter promptement la chute des cheveux; elle en empêche la *décoloration, nettoie parfaitement le cuir chevelu, détruit les matières graisseuses et pellicules blanchâtres; ses propriétés régénératrices favorisent la reproduction de nouveaux cheveux*, les fait épaissir et les rend souples et brillants, et empêche le blanchiment; GARANTIE. — Prix du flacon 3 francs.

Composée par CHALMIN, à Rouen, rue de l'Hôpital, 49. — DÉPÔT à Saumur, chez M. Eugène PISSOT, et chez M. BALZEAU, parfumeurs, rue St-Jean.

PRIX DU POT : 3 FR. (292)

A LOUER

Présentement.

Une MAISON, sise au Pont-Fouchard, occupée par Mme veuve Aubelle.

S'adresser à Mme AUBELLE.

A LOUER

Présentement,

Une COUR, une ÉCURIE avec GRENIER et une REMISE,

Le tout situé rue des Boires.

S'adresser à M. CARRET, charcutier, rue de la Mairie. (586)

AVIS AUX DARTREUX

La belle découverte faite par M. Dumont, phen à Cambray, dans sa Pommade anti-dartreuse, a été reconnue bonne par l'Académie impériale de médecine, et son travail sur cet objet déposé honorablement dans les archives de cette illustre assemblée, le 4 janvier 1853.

Ce précieux *Cold-Cream* guérit d'une manière certaine toutes les DARTRES, TEIGNES, ULCÈRES, DÉMANGEAISONS, ETC. — *Prix du Pot : 3 fr. 50 c. (Exiger le cachet DUMONT.) Dépôt à Saumur*, pharmacie de M. Damicourt, place de la Bilange; à Angers, phie Ménière. (59)

A LOUER PRÉSENTEMENT

OU POUR LA SAINT-JEAN,

MAISON avec Cour et Jardin,

64, *Rue du Portail-Louis.*

S'adresser à Mme veuve LINACIER, rue Bodin, ou à M. LINACIER. (151)

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

En la Mairie de la commune de Brézé,

Par le ministère de Me DUTERME, notaire à Saumur,

Le dimanche 9 novembre 1856, à midi,

LES BIENS

Ci-après désignés,

Appartenant aux Hospices de Saumur,

Situés sur la commune de Brézé.

1er LOT.

Une maison, située au bourg de la commune de Brézé, nommée le Puits-Bertin, composée de plusieurs chambres avec greniers, granges, écuries, cave, cour et jardin; le tout dans un ensemble contenant 18 ares 30 centiares, joignant d'un côté M. Victor, d'autre côté M. Chapu et M. le marquis de Brézé, et d'autre côté un chemin; le tout porté au plan cadastral de la commune de Brézé, sous les nos 1585, 1586, 1587, 1590 et 1591 de la section A.

Ce lot sera exposé aux enchères sur la mise à prix de 2,600 francs.

2e LOT.

Un morceau de terre et vigne, nommé la Foye, touchant le bourg de Brézé, contenant 51 ares 60 centiares, et joignant de trois côtés des chemins, et d'un autre côté M. Getry, porté au plan cadastral de ladite commune de Brézé, sous les nos 1539 et 1540 de la même section A.

Ce lot sera exposé aux enchères sur la mise à prix de 1,220 fr. 85 cent.

3e LOT.

Une pièce de terre, nommée le Puits-Bertin, contenant 63 ares, joignant au nord les sieurs Gautier, Moreau et Guerineau, et des autres côtés des chemins, compris sous le n° 1576 de la section A dudit plan cadastral de la commune de Brézé.

Ce lot sera exposé aux enchères sur la mise à prix de 2,293 fr. 20 cent.

S'adresser, pour prendre tous renseignements, à Me DUTERME, notaire à Saumur, dépositaire du cahier des charges. (602)

A VENDRE

UNE

MAISON ET 27 ARES DE VIGNES

Situés à la Pierre-Couverte,

Commune de Bagneux.

S'adresser à M. RAYNAULT, rue du Portail-Louis. (595)

A VENDRE de très-beaux *PLANTS DE CHATAIGNIER*, à cinquante centimes la pièce.

S'adresser à M. CADIEU, rue d'Orléans, à Saumur. (580)

GLANDS-DOUX

C. de COUSSIN.

Ce Café, efficace dans les *maux de tête* et d'*estomac, dyssenteries, fièvres*, etc., contient le tannin à plus forte dose que les autres. Les célèbres chimistes *Pelouze, Thénard, Orfila*, etc., le prescrivent comme fortifiant, tonique et astringent. — Dépôt chez les principaux droguistes et épiciers. — Entrepôt central : LOUIT FRÈRES ET Cie, A BORDEAUX. (562)

Etude de Me LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

L'ANCIENNE

MAISON DE ROULAGE

ROBINEAU-RENEAUME,

Rue des Capucins,

Consistant en plusieurs appartements, cour, vastes dépendances, grande remise, magasins au-dessus des inondations.

S'adresser audit Notaire. (583)

MAISON

A VENDRE OU A LOUER

Présentement.

Sise quai de Limoges, anciennement occupée par M. Béatrix.

S'adresser à Mme veuve HERBAULT; à Nantilly. (545)

A VENDRE

DE VIEUX PAPIER.

S'adresser au bureau du journal.

Saumur, P. GODET, imprimeur.

HYGIÈNE, PRODUCTION SANITAIRE.

VINAIGRE ORIENTAL, ED. PINAUD,

N° 298, rue Saint-Martin, à Paris.

PRIX DU FLACON : 1 F. 50 C.

Délicieux cosmétique pour la toilette, supérieur aux produits du même genre et très-récherché par son parfum sanitaire et rafraîchissant, très en usage dans les pays ORIENTAUX, où les soins hygiéniques sont très-pratiqués. — Dépôt à Saumur, chez M. Eugène PISSOT, rue Saint-Jean. (271)

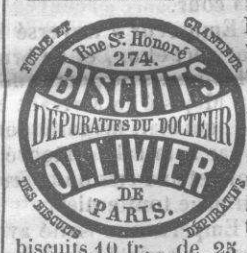

LES MALADIES CONTAGIEUSES, quelles qu'en soient la gravité, la forme ou l'ancienneté, les AFFECTIONS DE LA PEAU et les VICES DU SANG, guérissent très-radicalement et en peu de temps par les BISCUITS OLLIVIER *approuvés par l'Académie Impériale de médecine et autorisés du Gouvernement.* — Ce médicament agréable au goût et facile à prendre en secret en toute saison est le seul pour lequel une récompense de 24 mille francs ait été votée à l'auteur. — Entrepôt général à PARIS, RUE SAINT-HONORÉ, N° 272. — Consultations gratuites. Traitement par correspondance. (Affranchir.) — Les boîtes de 52 biscuits 10 fr., de 25, 5 fr. — On expédie. — Dépôts à ANGERS : M. *Ménière*, pharmacien, place du Pilori; — A SAUMUR : M. *Brière*, phar., M. *Gauthier*, phar; — A BAUGÉ, M. *Drouet*, phar. (454)

GRAND HOTEL DE LONDRES

TENU PAR SERGÉ, RUE D'ORLÉANS, 48, A SAUMUR.

Table d'hôte à 10 heures du matin et à 5 heures du soir. — Salon particulier, grande salle pour banquets ou noces, avec un grand jardin, le tout indépendant de l'hôtel; on loue ces dépendances à volonté.

Dépôt de truffes du Périgord et autres, fraîches et conservées; — pâtés de Strasbourg et Nérac. — Petits pois, haricots verts, fruits, poulardes, gibier de toute espèce, poissons de mer et d'eau douce; en un mot tout le confortable qui convient à un bon dîner.

La nombreuse clientèle de l'hôtel met M. Sergé à même d'avoir une très-grande variété dans ses provisions sans cesse renouvelées. Il continue toujours comme par le passé à faire les dîners pour la ville et pour la campagne; il fournit tout ou partie, selon qu'on le désire. (575)

PILULES DE VALLET.

Approuvées par l'Académie impériale de médecine.

Les médecins les ont adoptées depuis plus de quinze ans, pour guérir les pâles couleurs, les pertes blanches, et pour fortifier les tempéraments faibles et lymphatiques.

AVIS. — Les tribunaux ont condamné l'usurpation qui avait été faite par quelques personnes, de mon nom de *Vallet* pour vendre les pilules ferrugineuses dont je suis l'inventeur, et que je prépare *moi-même* par des procédés qui me sont propres.

En donnant cet avis, mon but est de garantir le public contre les contrefaçons et les imitations qui pourraient encore exister en France et à l'étranger.

Tout consommateur devra donc s'assurer que les flacons sont scellés de mon cachet, et que l'étiquette porte ma signature : VALLET.

Une instruction est jointe à chaque flacon. — Dépôts à Paris, rue Caumartin, 45; à Angers, chez M. MENIÈRE, ph.; Beaufort, MOUSSU, ph.; Châlonnes-sur-Loire, GUY, ph.; Châteauneuf-sur-Sarthe; HOSSARD, ph.; Cholet, BONTEMPS, ph.; Saumur, BRIÈRE, ph.; Saint-Florent-le-Vieil, MAUSSION, ph.; Doué-la-Fontaine, PELTIER, ph. (26)

Vu pour légalisation de la signature ci-contre.
En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,